

ASSURANCE VIE FONDS EUROS : LES PERFORMANCES TIENNENT BON



éclairage

**QU'EST-CE QUE LES
STABLECOINS ET COMMENT
LES UTILISER ?**

décryptage fiscal

**IMPÔTS LOCAUX :
LA BASE DE CALCUL
REMISE EN CAUSE**

zoom juridique

**ASSURANCE VIE : ATTENTION
AU RESPECT DES DÉLAIS
DE CONTESTATION**

Sommaire

04



à la une

ASSURANCE VIE

FONDS EN EUROS : LES PERFORMANCES TIENNENT BON

Dans un environnement où les placements sans risque voient leur rémunération baisser, les supports en euros de l'assurance vie affichent des rendements attractifs. L'environnement de marché plaide pour une poursuite de cette tendance cette année.

07

décryptage fiscal

IMPÔTS LOCAUX : LA BASE DE CALCUL REMISE EN CAUSE

08

zoom juridique

ASSURANCE VIE : ATTENTION AU RESPECT DES DÉLAIS DE CONTESTATION

09

éclairage

CRYPTO-ACTIFS

QU'EST-CE QUE LES STABLECOINS ET COMMENT LES UTILISER ?

Conçus pour apporter de la stabilité dans l'environnement très volatile des cryptoactifs, les stablecoins promettent des usages tant pour les entreprises que les épargnants. Mais ils reposent sur des mécanismes complexes et comportent des risques à bien appréhender.



Mais aussi...

03

L'ACTUALITÉ PATRIMONIALE

11

LE POINT BOURSE

12

VOTRE PATRIMOINE

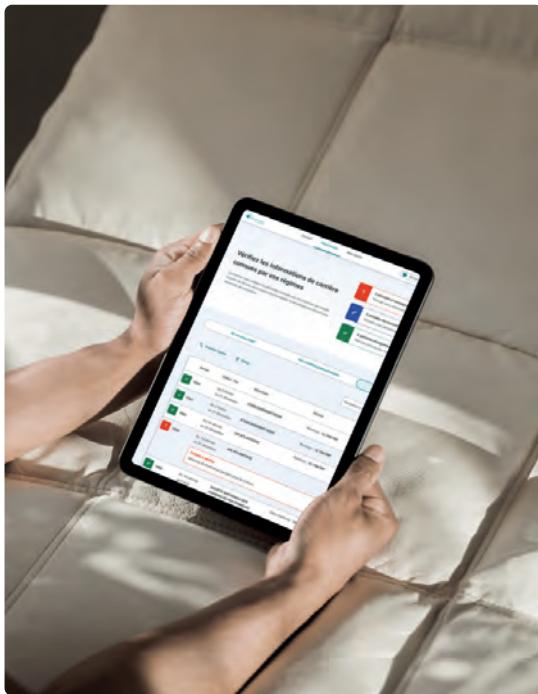
En passant la porte du cabinet PEA,
ce sont les meilleures offres
de Paris qui viennent à vous.

pea
Conseil Patrimonial

Finance Immobilier
Private Equity Immobilier d'entreprise

www.cabinetpea.fr

L'actualité patrimoniale



Retraites

LE SIMULATEUR OFFICIEL ACTUALISÉ APRÈS LE GEL

La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2026 a acté la mise en pause temporaire de la réforme des retraites de 2023, dite « réforme Borne ». En conséquence, le simulateur « Mon estimation retraite », accessible depuis le portail public info-retraite.fr édité par le groupement d'intérêt public (GIP) Union Retraite, a été mis à jour. La nouvelle version tient compte de l'abaissement des âges légaux et des trimestres requis pour les personnes nées de 1964 à 1968. Par ailleurs, la pension de base des mères de famille est désormais calculée dans les régimes de retraite du secteur privé sur les 23 ou les 24 meilleures années de salaire (au lieu de 25), en fonction du nombre d'enfants. Le GIP Union Retraite, qui représente les organismes de retraite de base et complémentaire, annonce de prochains ajustements du service, pour tenir compte des deux trimestres « enfant » accordés aux mères en retraite anticipée pour carrière longue, de l'actualisation de la surcote parentale (étendue aux professions libérales) ou encore des nouvelles règles du cumul emploi-retraite (à partir de 2027).

Surendettement

LES DÉPÔTS DE DOSSIERS ONT EXPLOSÉ EN 2025

Après des hausses de 10,8% en 2024 et de 8% en 2023, les dossiers de surendettement déposés auprès de la Banque de France ont encore progressé en 2025. Leur nombre a atteint 148.013, soit une progression de 9,8% sur un an. Les nouvelles inscriptions au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) ont légèrement augmenté de 0,7%, pour atteindre 82.300 en décembre dernier. À l'inverse, les incidents liés aux moyens de paiement enregistrent un net reflux : les inscriptions au Fichier central des chèques (FCC) ont chuté de 11,5% en 2025.

Permis de conduire

LE RECOURS AU CPF RESTREINT

Selon une mesure intégrée dans le Budget 2026, seuls les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et les salariés bénéficiant d'un cofinancement de leur entreprise vont conserver un financement sans restriction du permis de conduire via le compte personnel de formation (CPF). « Cette mesure a pour objectif de favoriser les aides qui ont un lien direct avec l'insertion professionnelle », justifie le ministère du Travail. Selon les dernières statistiques, 305.000 personnes ont utilisé le CPF en 2023 pour financer leur permis B, soit 23% des formations financées par ce dispositif.

Retraite supplémentaire

LES PER CAPTENT LES TROIS QUARTS DES COTISATIONS

D'après la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), les cotisations versées au titre de la retraite supplémentaire ont atteint 21,4 milliards d'euros en 2024, soit une hausse de 10% par rapport à l'année précédente. Une progression largement portée par la montée en puissance des plans d'épargne retraite (PER). Selon la Drees, les PER représentaient 77% de l'ensemble des cotisations en 2024, contre 75% en 2023 et 69% en 2022. Les versements sur les PER individuels ont capté 87% des cotisations de l'épargne retraite individuelle. Ceux sur les PER collectifs ont drainé également 87% des cotisations de l'épargne retraite collective facultative et ceux sur les PER obligatoires, 64% des cotisations de l'épargne retraite collective obligatoire.

Le chiffre

191,90 euros

Les Français vont payer en moyenne 191,90 euros de frais bancaires en 2026, selon le comparateur Panorabanques. Ce montant est en hausse de 1,5% par rapport à 2025, un niveau supérieur à l'inflation. En cause, notamment : les frais annuels de tenue de compte (23,20 euros en moyenne, +5,9%), et le coût de la carte bancaire (68,20 euros en moyenne, + 1,6%).



à la une

Assurance vie

FONDS EUROS : LES PERFORMANCES TIENNENT BON

Dans un environnement où les placements sans risque voient leur rémunération baisser, les supports en euros de l'assurance vie affichent des rendements attractifs. L'environnement de marché plaide pour une poursuite de cette tendance cette année.

La vigueur des fonds en euros semble intacte. La campagne de communication des rendements 2025, entamée mi-décembre dernier et qui se poursuivra jusqu'à la fin de ce mois de février, laisse augurer d'un bon millésime pour le support d'investissement sécurisé de l'assurance vie (le capital est garanti par l'assureur). La rémunération moyenne servie aux assurés s'est élevée à 2,63% en 2024, selon l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le régulateur des banques et des assurances. Ce taux devrait rester proche en 2025 (les rendements des fonds euros sont communiqués avec un an de décalage).

Facts & Figures anticipe ainsi une rémunération moyenne autour de 2,65%. « Pour la première fois depuis longtemps, on retrouve une performance nette de frais et de prélèvements sociaux qui sera supérieure à l'inflation », souligne Cyrille Chartier-

Kastler, fondateur de ce cabinet de conseil spécialisé dans l'assurance et la protection sociale et dont les prévisions font autorité. Autre facteur positif : ce niveau est élevé par rapport à celui des produits concurrents. « Ces résultats sont intéressants avec globalement un maintien, voire une hausse des taux, selon les assureurs, alors que les autres placements sans risque sont plutôt orientés à la baisse », constate Samuel Hellio, co-gérant du cabinet de conseil en gestion de patrimoine Elitya, basé à Caen.

En effet, les fonds monétaires, les livrets et les comptes à terme (CAT), très prisés en 2023 et 2024, ont subi de plein fouet le changement de politique monétaire et la baisse des taux d'intérêt à court terme. La rémunération de ces supports a drastiquement baissé, entraînant des sorties d'argent importantes. Ainsi, le Livret A, dont la rémunération est un point de repère pour l'épargne de court



terme, a vu son taux baisser à deux reprises l'an dernier, passant de 3% à 2,4% au 1^{er} février 2025, puis à 1,7% au 1^{er} août 2025. Et depuis le 1^{er} février 2026, il est tombé à 1,5%.

DES TAUX LONGS EN HAUSSE

A contrario, les fonds en euros ont profité d'une situation demeurée propice sur les obligations (des dettes de moyen et long termes émises par des entreprises et des États), qui représentent plus des trois quarts de leurs encours. « En particulier les taux d'emprunt des obligations souveraines à long terme ont été orientés à la hausse l'an dernier », souligne Philippe Crevel, directeur général du Cercle de l'Épargne, un « think tank » dédié aux questions d'épargne et de retraite. En effet, l'emprunt allemand sur 10 ans - qui fait référence au sein de la zone euro - s'est apprécié de presque un demi-point de pourcentage, passant de 2,4% à 2,9% entre janvier et décembre 2025. De ce fait, la plupart des compagnies ont pu investir dans des titres dont le rendement était plus élevé que celui embarqué par leur portefeuille obligataire.

Et cette situation devrait perdurer au moins cette année. « Nous sommes encore en dessous des niveaux historiques. Donc, les taux à long terme peuvent encore se tendre », estime Eléonore Bunel, directrice de la gestion taux chez Lazard Frères Gestion. Les émissions records attendues pour 2026 par les pays membres de la zone euro devraient jouer en ce sens. De quoi anticiper une poursuite de la bonne tenue des performances actuelles. « En répercutant la hausse des rendements obligataires sur les portefeuilles des assureurs, nous émettons l'hypothèse d'un taux moyen des fonds en euros de 2,9% pour 2026 et de 3,2% en 2027 », indique Cyrille Chartier-Kastler.

En outre, les marchés actions se sont aussi très bien comportés. Les assureurs ont donc pu concrétiser certaines plus-values pour améliorer la performance de leurs produits. Selon la qualité de la gestion mise en œuvre et l'historique du fonds euros, certaines compagnies disposent de plus-values latentes considérables, tant sur les actions que sur leurs investissements immobiliers, qui pourront alimenter leurs résultats futurs.

LE RECOURS AUX RÉSERVES

Enfin, même si ce n'est pas la stratégie dominante, certains ont pu piocher dans leurs réserves. En effet, chaque année, les assureurs ont la possibilité de conserver une partie de leurs résultats pour



Les stratégies de bonus, très utilisées en 2025, devraient se poursuivre cette année

plus tard, à condition de la reverser aux assurés dans un délai de huit ans. Après avoir beaucoup alimenté cette provision par le passé, les compagnies la redistribuent depuis deux ans.

Les sommes en jeu ne sont pas négligeables puisque les provisions pour participation aux bénéfices (le terme technique pour désigner ces réserves) représentaient fin 2024 l'équivalent de 4% de rémunération mis de côté. « Fait notable, le secteur consomme moins de réserves cette année qu'en 2024 où l'équivalent de 0,5% de rendement servi avait été prélevé sur cette poche, alors que cela devrait se limiter à 0,2%-0,3% cette année », évalue Cyrille Chartier-Kastler. Des situations très différentes peuvent toutefois coexister d'une société à l'autre.

Dans ces conditions, les stratégies de bonus, très utilisées l'an dernier, devraient se poursuivre. « Le marché demeure très concurrentiel avec un grand nombre d'acteurs qui désirent capter des clients, souligne Philippe Crevel. De plus, comme les conditions d'investissement restent bonnes, ils ont besoin d'engranger des liquidités pour investir dans des titres bien rémunérés. » Depuis maintenant de nombreuses années, certaines compagnies majorent le rendement des contrats des assurés qui acceptent de prendre une part de risque. Cela se traduit par un taux du fonds euros croissant en fonction de la part d'unités de compte (UC) détenue.

Parfois, un coup de pouce peut aussi être accordé aux clients dont les encours dépassent certains seuils. Mais désormais, des bonus sont également attribués aux nouveaux versements, pour inciter les clients à abonder leurs contrats, avec ou sans contrainte d'unités de compte. Ces offres permettent d'atteindre des taux allant jusqu'à 4,5%-5%. Mais attention, seuls les capitaux versés pendant l'année en bénéficient.

DES BONUS À UTILISER AVEC DISCERNEMENT

Ces opérations commerciales ont porté leurs fruits, puisque la collecte brute 2025 a été très dynamique sur l'assurance vie avec 192 milliards d'euros de versements, un record depuis 25 ans. En outre, pour la première fois depuis cinq ans, le fonds en euros est en collecte nette positive (les versements sont supérieurs aux retraits). « Une multiplicité de facteurs explique la collecte du fonds en euros, mais l'anticipation de taux de rendement attractifs en comparaison avec d'autres produits a joué positivement et l'effet des bonus explique vraisemblablement une part des choses », assure Paul Esmein, directeur général de France Assureurs, la fédération professionnelle qui rassemble la quasi-totalité des assureurs vie français.

Les bonus doivent toutefois être utilisés avec soin au risque d'entraîner des déceptions à moyen terme. C'est valable pour ceux attribués sous condition de détention d'UC. Il peut être tentant d'augmenter la part accordée à ces supports risqués (le capital n'est pas garanti) mais potentiellement plus performants pour profiter d'un rendement plus avantageux. Mais attention à ne pas prendre un risque excessif au regard de sa tolérance aux mouvements de marché. Il faut, toutefois, noter que les assureurs ont enrichi ces dernières années leurs gammes de fonds pour proposer des alternatives à faible risque, tels que des produits structurés à capital garanti à l'échéance.

Même prudence avec les majorations sur versements, généralement octroyés pour deux ans. « Construire une stratégie en fonction du bonus peut être contre-productif, alerte Samuel Hellio. En effet, la troisième année, l'épargnant retrouve la rémunération du fonds en euros classique, qui est souvent différenciée selon le ratio d'UC. Pour un assuré averse au risque, la chute peut être importante. Il faut donc bien étudier l'historique de versement de la compagnie, la qualité de la gestion mise en œuvre et la politique de distribution. » Un discernement indispensable pour investir sereinement. ■



L'assurance vie, préservée de la hausse de la CSG

La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2026 a instauré une augmentation de 1,4 point de pourcentage du taux de contribution sociale généralisée (CSG) applicable aux revenus du capital. Cela porte les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement de solidarité) de 17,2% à 18,6%. Les gains de l'assurance vie, dont les intérêts annuels du fonds en euros, sont exclus du périmètre de cette hausse. En revanche, les gains du plan d'épargne retraite (PER) y sont, eux, assujettis, y compris pour les PER « assurantiels » (calqués sur un contrat d'assurance vie). « Nous ne comprenons pas la logique : avoir un traitement différencié entre la totalité de l'assurance vie et une sous-partie est difficile à appréhender », commente Paul Esmein, de France Assureurs. Une mesure d'autant plus surprenante que la préparation de la retraite est un enjeu de société.

Impôts locaux : la base de calcul remise en cause

Un contribuable a obtenu auprès du Conseil d'État une révision favorable de sa base d'imposition à la taxe foncière. Une victoire toutefois limitée à un seul paramètre.

Un contribuable est fondé à demander une diminution de sa taxe foncière lorsque l'état réel de son logement n'est pas correctement pris en compte par l'administration fiscale. C'est le sens d'une décision rendue le 22 décembre dernier par le Conseil d'État, dans une affaire opposant le fisc à un contribuable contestant les paramètres de calcul de la valeur locative cadastrale (VLC), qui correspond à la base imposable.

« Les décisions sur ce thème sont rares, constate Jean-

Pascal Michaud, avocat fiscaliste, associé du cabinet LMD Avocats. Les enjeux financiers sont généralement modestes, de l'ordre de quelques milliers d'euros, et la procédure de contestation est limitative, afin de ne pas engorger les tribunaux. Il n'existe pas de voie d'appel : après le tribunal administratif, la juridiction compétente est le Conseil d'État. Enfin, le délai de prescription fiscale est plus court que pour l'impôt sur le revenu (IR) : une décision favorable ne produit d'effet que sur deux ans pour la fiscalité locale, contre quatre pour l'IR. Autant de facteurs qui dissuadent de nombreux contribuables d'aller jusqu'au bout. »

OBSOLESCENCE NON PRISE EN COMPTE

Pour établir la VLC, l'administration procède à divers calculs, dont certains correctifs liés à la

localisation du bien et à son état d'entretien. Ce dernier, appelé coefficient d'entretien, repose sur un classement des logements en cinq catégories. Un logement neuf ou entièrement rénové se voit ainsi appliquer un coefficient d'entretien de 1,20, correspondant à un bien n'ayant besoin d'aucune réparation. À l'opposé, une construction à l'état d'abandon se voit attribuer un coefficient d'entretien de 0,80. Plus ce coefficient d'entretien est faible, plus la valeur locative - et donc la taxe foncière à payer - diminue.

Le 11 avril 2023, rejette toutes ses demandes, à l'exception d'une révision du coefficient d'entretien de 1,20 à 1,10. Persévéran, le contribuable parvient à obtenir gain de cause auprès du Conseil d'État, pour une seule de ses revendications : la plus haute juridiction administrative a retenu un coefficient d'entretien de 1, correspondant à un état « passable » au lieu de 1,10 (« assez bon »). Une correction synonyme d'une baisse de 10% de l'imposition correspondante.

« Cette décision favorable au contribuable témoigne d'une situation aberrante où l'Etat échoue à lancer la réforme du calcul des bases d'imposition, dont la méthode et les critères

datent de 1970, analyse Jean-Pascal Michaud. Les écarts entre la situation réelle des logements anciens et leur valeur locative cadastrale sont de plus en plus flagrants ». ■

« Les écarts entre la situation réelle des logements anciens et leur valeur locative cadastrale sont de plus en plus flagrants »

Jean-Pascal Michaud, avocat fiscaliste, associé du cabinet LMD Avocats

Problème, ce coefficient d'entretien n'est presque jamais révisé, malgré l'obsolescence des biens.

L'affaire porte sur un contribuable ayant saisi le tribunal administratif de Poitiers afin d'obtenir une réduction de ses taxes foncière et d'habitation (cette dernière ayant été supprimée depuis sur les résidences principales) sur plusieurs années, pour un logement situé à La Couronne, en Charente. Il revendique une révision en baisse de sa valeur locative cadastrale, estimant que son calcul comporte plusieurs erreurs. Il essaie d'abord un refus de la direction départementale des finances publiques, avant de saisir la justice. Le tribunal administratif, par un jugement du

Ce contentieux illustre aussi la complexité et l'opacité du calcul de la VLC. Il est possible d'obtenir la fiche d'évaluation de son bien à l'administration par simple demande via la messagerie sécurisée sur Impots.gouv.fr. Mais ce document ne détaille pas l'ensemble des éléments pris en compte. Le coefficient d'entretien n'est, par exemple, pas visible, car noyé au sein d'un « correctif d'ensemble », rendant toute vérification délicate pour le contribuable. ■



Attention au respect des délais de contestation

Un récent arrêt de la Cour de cassation montre que les personnes contestant des opérations sur un contrat d'assurance vie ne doivent pas tarder à saisir la justice, sous peine d'être déboutés de leur plainte.

En assurance vie, comme ailleurs, il ne faut pas traîner pour lancer une procédure judiciaire. C'est ce qu'illustre un arrêt rendu le 18 septembre 2025 par la deuxième chambre civile de la Cour de cassation.

L'affaire concerne une dame ayant une fille et un fils. Elle désigne sa fille comme l'unique bénéficiaire de son contrat d'assurance vie. Craignant que son fils récupère les capitaux du contrat à son décès, la mère demande à sa fille d'accepter par écrit le bénéfice de l'assurance vie. Lorsqu'un bénéficiaire accepte ainsi officiellement le bénéfice, le souscripteur du contrat ne peut plus effectuer d'opération, comme un retrait (appelé « rachat »), sans son accord.

FAUSSE DEMANDE DE RACHAT TOTAL

Le 29 juin 2015, l'assureur informe la fille qu'il vient de verser la totalité des capitaux (132.298 euros) de l'assurance vie de sa mère sur le compte bancaire de cette dernière, à la suite de l'autorisation de rachat total qu'elle lui aurait envoyée, le 10 avril 2015, et dont il joint la copie. Il s'agit d'un faux.

Son frère disposant d'une procuration sur les comptes bancaires de sa mère, la fille le soupçonne d'avoir imité sa signature pour au-

toriser le rachat total du contrat d'assurance vie, ce qui a entraîné sa clôture. Elle porte plainte le 3 juillet 2015 et son frère est condamné, le 17 mai 2017, par un tribunal correctionnel pour faux et usage de faux. La mère décède le 9 octobre 2019.



FAUTE PRÉSUMÉE DE L'ASSUREUR

À l'ouverture de la succession de la défunte, la fille se rend compte que son frère a dépensé tout l'argent des comptes bancaires de leur mère, dont les sommes issues de l'assurance vie. Elle porte l'affaire en justice, mais elle est déboutée de sa demande de restitution des capitaux.

La fille assigne, le 30 juin 2021, l'assureur du contrat d'assurance

vie devant un tribunal judiciaire, estimant qu'il a commis une faute en procédant au rachat total du contrat sans s'assurer que l'accord du bénéficiaire acceptant émanait bien de ce dernier. Elle réclame des dommages et intérêts, en évoquant le délai de prescription de dix ans applicable aux bénéficiaires d'une assurance vie par l'article L. 114-1, alinéa 4, du Code des assurances.

PRESCRIPTION DE SEULEMENT CINQ ANS

Dans un arrêt du 11 octobre 2023, la cour d'appel de Paris rejette sa demande. Les juges de fond considèrent, en effet, que le contrat d'assurance vie ayant été clôturé à la suite du rachat total, la fille n'est plus bénéficiaire du contrat, mais un simple tiers. Le délai de contestation est alors fixé à cinq ans par l'article 2224 du Code civil.

Or, ils estiment que la fille savait, bien avant qu'elle n'engage des poursuites contre l'assureur, que le rachat total était frauduleux, puisqu'elle avait porté plainte contre son frère dès le 3 juillet 2015. Pour eux, le délai de cinq ans étant passé, l'affaire est prescrite. La fille se pourvoit en cassation. La Haute juridiction confirme l'arrêt de la cour d'appel. ■



éclairage

Crypto-actifs

QU'EST-CE QUE LES STABLECOINS ET COMMENT LES UTILISER ?

Conçus pour apporter de la stabilité dans l'environnement très volatile des cryptoactifs, les stablecoins promettent des usages tant pour les entreprises que les épargnants. Mais ils reposent sur des mécanismes complexes et comportent des risques à bien appréhender.

Début décembre 2025, une grande banque française a annoncé rejoindre un consortium de dix établissements bancaires européens réunis pour lancer un stablecoin adossé à l'euro. Cette nouvelle a mis en lumière ces actifs numériques (ou cryptoactifs) particuliers, moins connus du grand public que le désormais célèbre bitcoin. Ils sont conçus pour que leur valeur reste stable par rapport à une monnaie fiduciaire de type dollar ou euro, voire par rapport à une matière première comme l'or, selon une parité proche de un.

« Actuellement, 98% des stablecoins en circulation sont basés sur le dollar », précise Manuel Valente, directeur de la recherche de la plateforme de courtage Coinhouse. Les deux plus importants sont l'USDC, émis par la société Circle, et l'USDT, de

Tether. Ce dernier est même la troisième plus grosse crypto du marché, derrière le bitcoin et l'ethereum, avec 186 milliards de dollars de capitalisation.

DES MÉTHODES PLUS OU MOINS SÛRES

Pour garantir l'arrimage du jeton à la devise choisie, les sociétés émettrices doivent offrir des garanties solides. La méthode la plus sécurisée pour un stablecoin en dollar consiste, tout simplement, à détenir autant de billets verts dans ses comptes que de jetons émis. Cela leur permet sans difficulté d'honorer les demandes de conversion de leurs clients lorsque celles-ci surviennent.

« Ces entreprises ne laissent pas les dollars dormir sur un compte en banque : elles vont les placer dans



des actifs liquides tels que des obligations d'État, précise Manuel Valente. Cela signifie qu'une entreprise comme Tether, leader des stablecoins, est désormais le 3^{ème} ou 4^{ème} plus gros possesseur de dette américaine au monde. »

La question de la confiance étant clé, ces sociétés recourent à des audits pour faire certifier leurs réserves. « Elles doivent démontrer qu'elles sont suffisamment riches pour répondre à la demande en dollars le cas échéant, explique Cyril Grunspan, directeur de l'institut des crypto-actifs du pôle Léonard de Vinci. Or, certains stablecoins ne sont pas très transparents et n'expliquent pas très bien quelles sont leurs provisions. »

Ainsi, l'agence de notation financière S&P a dégradé la note de l'USDT en novembre dernier pour une gestion de ses réserves jugée opaque. Elle a constaté, en outre, que si les trois quarts de ses provisions sont constitués de placements sûrs et liquides, le solde est investi en actifs risqués, dont... du bitcoin.

UN RISQUE DE FAILLITE

Il existe également des stablecoins dont la garantie repose sur des réserves en cryptomonnaies, ainsi que des stablecoins dits « algorithmiques », où la parité est maintenue automatiquement par des opérations d'achat et de vente réalisées par un algorithme. Ces deux catégories sont plus rares, mais aussi plus risquées.

Le danger est grand si l'ancrage à la devise de référence commence à dévier (on parle de « depeg »). Dans ce cas, les détenteurs se mettent à douter et un cercle vicieux se met alors en place : les investisseurs se dépêchent de vendre, ce qui renforce la perte de parité, et ainsi de suite. En 2022, l'UST, le stablecoin algorithmiques de Terra, avait ainsi connu un krach éclair.

DES USAGES MULTIPLES

Malgré ces risques, les stablecoins présentent différents cas d'usages. « Ils ont été créés pour résoudre un gros problème des cryptos, comme le bitcoin ou l'ethereum : leur volatilité, explique Chloé Desenfans, cofondatrice de Feel Mining, une plateforme spécialisée dans les placements en cryptoactifs. Leur valeur peut monter ou descendre de façon spectaculaire, ce qui les rend difficile à utiliser au quotidien. Les stablecoins, eux, restent stables, ce qui les rend parfaits pour échanger, épargner ou encore transférer de la valeur. »



Les stablecoins promettent des usages tant pour les entreprises que les épargnants

D'ailleurs, ils sont de plus en plus utilisés par les entreprises pour des règlements internationaux, en alternative au virement bancaire car une transaction sur la blockchain sera beaucoup moins coûteuse et plus rapide qu'une opération via le réseau interbancaire Swift.

Pour les investisseurs en cryptos, les stablecoins permettent aussi de sécuriser ponctuellement leurs capitaux, sans avoir à les convertir en euros. Ainsi, ils sont utiles pour concrétiser une plus-value latente sur un actif numérique ayant fortement progressé. Or, tant que vous restez dans l'univers crypto, vous n'avez pas à payer la flat tax sur les plus-values. Vous évitez aussi les délais de conversion et les frais facturés par les plateformes pour ces opérations. C'est particulièrement pertinent si vous comptez réinvestir ces sommes rapidement.

Enfin, certains stablecoins peuvent offrir un rendement, notamment si vous acceptez de les prêter à des protocoles de finance décentralisée. « Le règlement européen sur les marchés de cryptoactifs (MiCA), entré en vigueur en 2024, interdit à l'heure actuelle les systèmes qui offrent du revenu à partir de stablecoin », alerte Manuel Valente. Reste que tous les acteurs - plateformes, émetteurs, etc. - ne sont pas régulés en Europe. ■

Le contexte

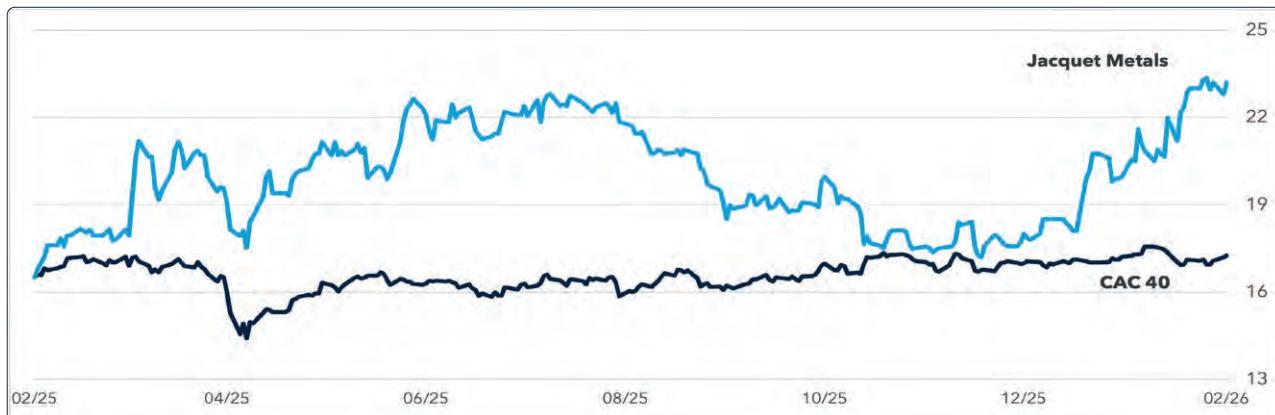
SMALL IS BEAUTIFUL

Pour la première fois depuis 2020, les petites et moyennes valeurs ont fait mieux que le CAC 40 en 2025. La tendance se confirme en ce début d'année 2026, puisque le CAC Small progresse de 5% après un mois quand le CAC 40 stagne. Une performance soutenue depuis deux semaines par des chiffres d'affaires annuels très rassurants. D'une part, les publications sont très majoritairement en ligne ou supérieures aux attentes des analystes. En outre, après une stagnation sur les neuf premiers mois, l'activité des small et mid-caps renoue sur le dernier trimestre avec une croissance de l'ordre de 3%.

Des secteurs en difficulté depuis mi-2024 montrent des signes de reprise. C'est le cas des services numériques dont l'activité progresse à nouveau au 4^{ème} trimestre, portée par les projets liés à l'intelligence artificielle (IA), mais aussi à la cybersécurité. Des projets longtemps repoussés ont enfin démarré en septembre dans les banques ou l'industrie. Dans la construction, secteur crucial, le point bas semble également passé en France comme en Europe, même si l'activité reste basse en valeur absolue. Le gouvernement français vient, en outre, d'annoncer enfin un plan de relance du logement. Dans l'industrie, la situation est plus hétérogène, mais les carnets de commandes sont pleins dans la défense et l'aéronautique, et les cadences vont continuer à accélérer en 2026 et en 2027.

Autre signe du regain d'intérêt pour cette classe d'actifs, des PME sont à nouveau candidates à une introduction en Bourse à Paris. Les cinq dernières années nous ont appris à faire attention aux faux départs et qu'un événement politique ou géopolitique peut stopper net le mouvement favorable. Mais comme les valorisations ne sont pas excessives, le rapport risque/rendement nous paraît toujours attractif.

La valeur du mois



JACQUET METALS

En trente ans, Éric Jacquet a fait de Jacquet Metals l'un des leaders européens de la distribution d'acières spéciaux. Le dirigeant a su conjuguer une croissance organique maîtrisée et quelques coups d'éclat dont le plus spectaculaire fut le rachat en 2010 d'IMS, un groupe cinq fois plus gros.

Jacquet Metals souffre depuis trois ans du ralentissement de l'industrie en Europe. Le groupe a fait le dos rond et s'est concentré sur son désendettement. Le titre, qui vaut moins que les stocks, avait été complètement oublié par les investisseurs, mais depuis deux mois un changement s'opère. La remontée des prix des matières premières va générer un effet prix positif en 2026, et avec plus de 40% de ses ventes réalisées en Allemagne, le groupe devrait être l'un des grands gagnants du plan de relance outre-Rhin.

IDMidCaps

Créé en 2000, IDMidCaps propose une recherche indépendante et exhaustive sur les valeurs moyennes cotées, soutenue par un système d'information innovant et unique sur le marché. Fort de son expertise sur les small & midcaps, le cabinet agit aussi comme conseil en investissement.

• Impôts					
Seuil effectif d'imposition personne seule sans enfant (revenus 2024 imposables en 2025)		Plafonnement des niches fiscales			
revenu déclaré 19.375 €	revenu net imposable 17.437 €	cas général 10.000 €	investissement Outre-mer 18.000 €		
• Emploi					
Smic : 12,02 € (Taux horaire brut au 1 ^{er} janvier 2026)		Inflation : + 0,8% Prix à la consommation (INSEE) hors tabac sur un an (décembre 2025)			
RSA : 646,52 € (Revenu de Solidarité Active personne seule sans enfant)		Emploi : 7,7% Taux de chômage (BIT, France Métropolitaine) 3 ^{ème} trimestre 2025			
• Épargne					
Livret A et Livret Bleu (Depuis le 1 ^{er} février 2026)					
Taux de rémunération : 1,5%		Plafond : 22.950 €			
PEL		PEA			
Taux de rémunération : 2% (brut hors prime d'épargne) depuis le 1 ^{er} janvier 2026		Plafond : 150.000 € depuis le 1 ^{er} janvier 2014			
Assurance vie : 2,6% (France Assureurs) Rendement fonds euros (moyenne 2024)					
• Retraite					
Âge légal : de 62 ans (pour les natifs jusqu'au 31/08/1961) à 64 ans (pour les natifs à partir du 01/01/1968)					
Point retraite					
AGIRC - ARRCO : 1.4386 € (au 01/11/2025)		IRCANTEC : 0,56053 € (au 01/01/2026)			
• Immobilier					
Loyer : 145,78 points (+ 0,79%) Indice de référence (IRL) 4 ^{ème} trimestre 2025		Loyer au m² : 14 € France entière (SeLoger - MeilleursAgents février 2026)			
Prix moyen des logements au m² dans l'ancien : 3.134 € (SeLoger - MeilleursAgents février 2026)					
Prix moyen du mètre carré à Paris : 9.771 € (appartements, 1 ^{er} février 2026 - SeLoger - MeilleursAgents)					
Taux d'emprunt sur 20 ans : 3,4% (3 février 2026 - Empruntis)					
• Taux d'intérêt légal (1 ^{er} semestre 2026)					
Taux légal des créances des particuliers : 6,67%		Taux légal des créances des professionnels : 2,62%			
• Seuils de l'usure Prêts immobiliers (1 ^{er} trimestre 2026)					
Prêts à taux fixe : 4,12% (moins de 10 ans) 4,59% (10 à 20 ans) 5,13% (plus de 20 ans)		Prêts à taux variable : 4,99%			
Prêts-relais : 6,15%					
• Seuils de l'usure Prêts à la consommation (1 ^{er} trimestre 2026)					
Montant inférieur à 3.000 € : 23,56%					
Montant compris entre 3.000 et 6.000 € : 15,87%					
Montant supérieur à 6.000 € : 8,67%					



Le meilleur reste Avenir.



FINANCE



PRIVATE
EQUITY



IMMOBILIER



IMMOBILIER
D'ENTREPRISE

Conseil Patrimonial à Pau | Paris | Tours | Biarritz



cabinetpea.fr

tél. 05 59 80 19 38 • conseil@pe-a.fr
1 allée Catherine de Bourbon - 64000 Pau